

RESUME NON TECHNIQUE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

La conférence des parties de Paris (COP 21) de 2015 a souligné l'importance de l'échelle locale dans la lutte engagée pour maintenir le réchauffement planétaire sous les 2°C d'ici la fin du siècle. Le dernier rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), paru le 8 octobre 2018, met en exergue un certain nombre de conséquences des changements qui pourraient être évitées si le réchauffement était limité à 1,5°C et non à 2°C ou plus : disparition des écosystèmes et des espèces, dégradation de la santé, augmentation des risques naturels, élévation du niveau de la mer... La Loi de transition énergétique pour la croissance verte renforce le rôle des intercommunalités qui deviennent coordinateur de la transition énergétique territoriale et doivent élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Dotée d'un Agenda 21 -Plan climat depuis 2012, Lorient Agglomération a élaboré un nouveau PCAET, cadre de l'engagement du territoire dans la lutte contre le changement climatique et l'organisation de sa résilience face aux changements en cours et à venir. Il porte également des enjeux de lutte contre les inégalités sociales du fait de la précarité énergétique estimée à 12% des ménages localement, de préservation de la santé (qualité de l'air et de l'eau) de qualité de vie, de compétitivité des entreprises avec une facture énergétique croissante, de création d'emplois et d'attractivité du territoire.

Il s'articule en 3 volets : un diagnostic, une stratégie définissant des objectifs à divers horizons de temps, un programme d'actions. Ce plan précise que nous sommes « Tous acteurs au quotidien pour la transition énergétique ». En effet, il concerne l'ensemble des habitants et acteurs du territoire.

Il est mis en place pour 6 ans et s'articule avec les autres outils de planification, dont le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle du Pays de Lorient.

Le diagnostic

70% des émissions de GES et 83% de la consommation énergétique sont dus aux secteurs du bâtiment et du transport. L'agriculture est le troisième secteur émetteur avec 21% des émissions de GES dues majoritairement à l'élevage. Ces trois secteurs sont également les principaux émetteurs de polluants atmosphériques et représentent donc les domaines d'actions prioritaires. Une baisse des émissions de GES, des polluants atmosphériques et des consommations d'énergie est amorcée depuis 2008 mais de façon très insuffisante sur notre territoire.

Les trois quart des émissions de GES sont d'origine énergétique, il est donc crucial de réduire les consommations d'énergie dans tous les secteurs.

La faible production d'énergie renouvelable actuelle (couverture de 4,3% des consommations de Lorient agglomération) rend le territoire très dépendant énergétiquement et lui impose une facture élevée et croissante des différentes énergies importées. L'enjeu est de relocaliser la production d'énergie en privilégiant des circuits courts de l'énergie, sur lesquels la collectivité, les citoyens et les acteurs du territoire pourraient avoir la main.

La stratégie

Dans l'habitat, il est visé la rénovation complète des bâtiments d'ici 2050 correspondant pour le résidentiel à 3 000 logements à réhabiliter par an.

En matière de mobilité, l'objectif est de réduire fortement l'« autosolisme ». L'accent est mis sur les modes actifs de déplacement et en particulier le vélo en sécurisant sa pratique ainsi que sur la fréquentation des transports collectifs, la facilitation de l'intermodalité et le covoiturage.

Pour l'agriculture, les changements de pratique favorables à la réduction des polluants atmosphériques et des GES sont le plus souvent également vertueux pour la préservation de la qualité de l'eau et des sols. Il s'agit par exemple de protéger les sols, réduire les produits phytosanitaires, tendre vers l'autonomie fourragère, améliorer la gestion des effluents d'élevage, planter des haies...

Tendre vers la neutralité carbone en 2050 comme la France s'y est engagée, nécessite non seulement de réduire les émissions mais en plus d'augmenter la séquestration du carbone et ce grâce à la couverture des sols (prairies et forêts représentent les $\frac{3}{4}$ du stock local de carbone) et à l'utilisation de matériaux biosourcés dans le bâtiment et pour d'autres secteurs tel le nautisme. La lutte contre l'artificialisation des sols est donc prioritaire ainsi que le développement de l'éco-construction.

Le potentiel de développement des énergies renouvelables (ENR) évalué pour 2030 apparaît limité et ne couvrira que 18% des besoins notamment du fait des faibles possibilités de développement de l'éolien terrestre. Toutes les sources d'énergies devront donc être exploitées, biomasse et soleil étant les plus importantes, pour multiplier par 3,5 la production actuelle. Ceci nécessite de couvrir 40% des toitures d'habitation bien orientées soit en solaire thermique soit en photovoltaïque, d'installer un minimum de 6 éoliennes de 2 MW, de multiplier par plus de 4 les chaufferies collectives au bois, d'installer des unités de méthanisation territoriales (biogaz) et à la ferme...

Lorient Agglomération s'engage à être exemplaire en retenant l'objectif d'une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques entre 2015 et 2025 et une couverture de ses besoins par 50% d'énergie renouvelable.

La trajectoire à 2050 retenue pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) et les consommations d'énergie vise la réduction de 64% des gaz à effet de serre et de 38% des consommations d'énergie par rapport à 2008.

Le territoire devra faire face et s'adapter à ses vulnérabilités face au changement climatique. Trois enjeux prioritaires ont été identifiés : la qualité et quantité de la ressource en eau, les risques naturels (submersions marines, inondations, pics de chaleur), la préservation de la biodiversité.

Le programme d'action et la dynamique partenariale

Pour répondre aux enjeux identifiés et aux objectifs visés, un programme d'action a été co-construit avec de nombreux acteurs et habitants du territoire à travers 7 ateliers thématiques, une soirée remue-méninge avec les habitants, des boîtes à idées lors des semaines du développement durable, une tournée des communes, deux rencontres avec le Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL). L'élaboration était pilotée par un comité de suivi composé à part égale d'élus et de représentants du CDPL.

Il s'articule autour de 9 orientations comprenant 30 chantiers. Il s'agit d'un engagement sur un programme de plus de 200 actions opérationnelles dont environ un tiers ont débuté, un tiers sont à renforcer et un tiers constitue des actions nouvelles à lancer.

Orientation 1 : Mobiliser tous les acteurs au quotidien : habitants, scolaires, entreprises

Il s'agit d'un préalable indispensable à la mise en œuvre du programme d'action. Chacun doit se sentir concerné et responsable de la transition écologique à mener. Passer à l'action et changer ses pratiques nécessite d'être accompagné dans la durée, de bénéficier de conseils et de retours d'expériences de ses pairs. La mise en réseau des acteurs mobilisés sur le territoire permettra une meilleure synergie des actions engagées.

Orientation 2 : Rénover et construire un habitat sain et économe en énergie

L'ambition est la rénovation de 3 000 logements par an grâce à du conseil pour la rénovation et la construction neuve, l'accompagnement des projets notamment pour les copropriétés,

la poursuite des rénovations engagées par les bailleurs sociaux, des aides pour les publics en précarité, le soutien aux opérations exemplaires et innovantes.

Orientation 3 : Réduire l'impact des déplacements

Les priorités sont la réduction et la rationalisation de l'usage de la voiture au profit du transport collectif, des modes actifs et du covoiturage, grâce à des services et des aménagements performants notamment en termes de sécurité pour la pratique du vélo et de rapidité pour les bus. L'intermodalité constitue une clé importante de la réussite également. Le changement des motorisations est également pris en compte.

Orientation 4 : Accélérer les transitions à travers l'urbanisme et l'aménagement

Les outils de planification sont des instruments clés pour prendre en compte les enjeux prioritaires du plan climat (bâtiments, mobilités, agriculture...) et de la ville résiliente. Leur premier levier est la lutte contre l'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols. La transition énergétique doit apparaître comme un axe clair dans les PLU. Les opérations d'aménagement doivent de la même façon prendre en compte de manière ambitieuse et obligatoire les enjeux environnementaux dont le bioclimatisme, l'orientation du bâti, la gestion de l'eau, les énergies renouvelables.

Orientation 5 : Renforcer l'exemplarité des collectivités

Les collectivités ont un devoir d'exemplarité et d'innovation pour entraîner tous les acteurs et habitants du territoire dans la transition énergétique. Les actions portent sur le patrimoine bâti, l'éclairage public, les flottes de véhicules, le recours aux énergies renouvelables, la commande publique... Des mutualisations se développent pour partager l'ingénierie, les retours d'expérience, créer les capacités d'investissement, et contenir les dépenses.

Orientation 6 : Développer les énergies renouvelables

Les potentiels s'avèrent réduits. Aussi, toutes les sources d'énergies renouvelables seront à exploiter pour produire en 2030 trois fois plus de chaleur renouvelable et douze fois plus d'électricité renouvelable qu'en 2015. Tous sont concernés et ont besoin d'être conseillés, collectivités, habitants, exploitants agricoles, entreprises tertiaires, industrie. Pour multiplier les projets et bénéficier de retombées économiques locales, le financement participatif des projets par les collectivités et les citoyens sera encouragé.

Orientation 7 : Economiser les ressources

Lorient Agglomération poursuivra sa politique exemplaire en matière de prévention et valorisation maximale des déchets, de réduction de l'impact de la collecte et du traitement des déchets. L'accent sera également mis sur l'économie circulaire et l'écologie industrielle en coordination avec les politiques énergie, eau et mobilité.

Orientation 8 : Soutenir une agriculture et une alimentation durable

En lien avec la charte de l'agriculture et de l'alimentation et la politique de reconquête de la qualité de l'eau, la volonté est d'accompagner les exploitants agricoles vers des modes de production agricoles sobres et peu émetteurs. La consommation de produits locaux est soutenue avec la structuration des filières. Elle favorise une alimentation de qualité qui répond aux attentes actuelles des consommateurs et sécurise les revenus des agriculteurs.

Orientation 9 : S'adapter au changement climatique

Trois chantiers répondent à cette orientation :

- préserver la ressource en eau tant en qualité à travers les compétences d'assainissement, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), qu'en quantité en limitant les prélèvements d'eau ;
- diminuer l'exposition des populations et des biens aux risques inondation et aux pics de chaleur à travers les plans communaux de sauvegarde notamment ;
- préserver les écosystèmes et la biodiversité grâce à une meilleure connaissance des milieux et des espèces, des ruptures de continuités écologiques pour y apporter des corrections.

La mise en œuvre et le suivi

Le tableau de bord comprend plus de 70 indicateurs répartis dans chacun des 30 chantiers. L'évaluation environnementale comprend elle-même dix indicateurs. Le comité de suivi ayant piloté l'élaboration du PCAET sera maintenu pour s'assurer de sa bonne mise en œuvre. Il sera élargi à de nouveaux élus et associations.

Le programme d'action continuera à s'enrichir des propositions et projets portés par les acteurs et habitants du territoire. Par ailleurs, le renouvellement de la démarche Cit'ergie en cours permettra de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des élus et des services. A noter que 4 communes sont également engagées dans cette démarche, de manière coordonnée avec l'agglomération.

Une évaluation à mi-parcours après 3 ans sera réalisée pour vérifier l'état d'avancement, réorienter certaines actions si besoin, proposer de nouvelles actions.

L'évaluation environnementale

Le PCAET a par ailleurs fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES). Sa vocation étant de lutter contre le changement climatique, le plan d'action présente principalement des incidences positives ou neutres sur l'environnement. Des points de vigilance ont toutefois été mis en évidence, en particulier les projets de production d'énergie renouvelable nécessitent généralement des études spécifiques pour garantir leur faible impact environnemental. La rénovation des bâtiments nécessite aussi des précautions quant à la gestion des quantités de déchets, certains nocifs, que cela génère.

Un résumé spécifique est présenté en début du document.